

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	46

CONVOCATION

Datée	Du 28/05/25
Affichée	le 28/05/25

OBJET

Opération groupée de
plantation de haies bocagères
sur le territoire de la cdc des
pays de L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 05 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt-huit mai 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Éric ZO a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Geneviève HOLTZAPPEL, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Dominique LORMEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Représentés : Dominique NETZER représenté par Geneviève HOLTZAPPEL
Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Gilbert MATELOT,
Fabrice GLORIA, Franck GAULTIER

Absents : Alexandra DEPARIS-AUBREY, Nathalie REBAULT, Jacky DE
TAEVERNIER, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
161-2025-06-05-144
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'en 2023, la collectivité, soutenue par le Département, a lancé une opération de plantation de haies bocagères sur le territoire. Cette opération a permis la plantation de près de 9 km de haies sur 24 sites différents.

Dans le cadre de sa politique d'aides au bocage, le Département de l'Orne a lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour la plantation de haies bocagères. La collectivité a donc la possibilité de renouveler cette opération et de poursuivre sa démarche en faveur des haies bocagères.

Cette opération, dont l'objectif est la plantation d'environ 10 km de haies ; est ouverte aux agriculteurs, particuliers et collectivités et leur permet de bénéficier d'une prestation complète réalisée par une entreprise avec un reste à charge minime (subvention départementale allant jusqu'à 60 % du montant des fournitures, travaux et prestations de maîtrise d'œuvre).

Comme lors de la précédente édition le Département et la Chambre d'agriculture sollicite la collectivité pour s'inscrire dans cette démarche pour la campagne hivernale 2025/2026.

L'enjeu de création / maintien / reconnexion des haies bocagères sur le territoire est grand. Outre la préservation du paysage bocager, les raisons de planter des haies sont nombreuses :

- Climatiques (effet brise-vent, apport d'ombre, limitation de l'érosion et du ruissellement, stockage du carbone)
- De préservation de la biodiversité (refuge et alimentation pour la faune, corridor écologique, augmentation du nombre de pollinisateurs et d'auxiliaires)
- De production de bois

Cette opération incite agriculteurs, particuliers et collectivités à replanter, à rénover les haies existantes ou reconnecter une maille bocagère.

Il est à noter que cette opération présente un coût neutre pour la collectivité. En effet la cdc va préfinancer l'opération mais elle sera totalement remboursée par la subvention du Département et la refacturation du reste à charge aux bénéficiaires. Les modalités de refacturation feront l'objet d'une convention spécifique signée avec chaque bénéficiaire.

- Considérant l'opportunité de poursuivre la démarche en faveur des haies bocagères,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le principe de mise en place d'une opération collective de plantation de haies bocagères sur le territoire de la cdc des pays de L'Aigle ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département de l'Orne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document concernant cette opération y compris les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et à lancer le marché pour sa réalisation.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 10 JUIN 2025
Publié en ligne le 10 JUIN 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

